

Docteur Robert ESKENAZI

SELARL de Chirurgiens dentistes

78 Bd Mireille Lauze

13010 Marseille

04-91-79-85-82

N° FINESS

134020551

PEC: 9646

Fac: 22/12/2022

Fin des Soins = 22/12/2022

BOTTONI MARIE THERESE

125 RUE JAUBERT

13005 MARSEILLE

Date de naissance: 41 17/0

N° sécu.: 241041305531801

Mutuelle: MUTUELLE GENERALE

N° de P.E.C. Gabrielle

marseille le 26 Décembre 2022

Facture à acquitter, à l'établissement de santé, pour les soins dentaires de M. MARIE THERESE BOTTONI. Vous trouverez le détail de ces soins ci-dessous. Dans le cadre du conventionnement qui nous lie, nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de la part prise en charge par la complémentaire santé (à régler à la Selarl des Chirurgiens Dentsites, Dr ESKENAZI Robert).

	DENT	CODE	DESCRIPTION	MAT.	PANIER	PRIX	BASE	S.S.	MUT.	R.A.C.
1	12-11-21	HBMD322	Adjonction ou changement de 3	emax	R.0	150,00	150,00	105,00	119,90	
Total:						150,00	150,00	105,00	119,90	00,00

Attente Règlement d'un montant
de 119,90 €.

Cordialement

SELARL DE CHIRURGIENS DENTISTES
DU BOULEVARD MIREILLE LAUZE

78, Bd Mireille Lauze
13010 MARSEILLE
Tél. 04 91 79 85 82
477 882 605 R.C.S. Marseille

RÉPONSE PRISE EN CHARGE DENTAIRE

Réf. almerys : 10297508
PEC n° 9446
N° almerys : 2022120900009446

Praticien :

Nom: ESKENAZI ROBERT (134020551)
Adresse : 78 BD MIREILLE LAUZE
Code postal : 13010
Ville : MARSEILLE
Téléphone : 04 91 79 85 82
Fax : 04 91 25 57 81
Date de la PEC : 09/12/2022
Date de fin de validité de la PEC : 05/09/2023
Date de péremption de la PEC : 05/09/2023

Bénéficiaire:

Nom: BOTTONI
Prénom: Marie Therese
N° Sécurité sociale : 2 41 04 13 055 318
Date et rang de naissance : 17/04/1941 - 1
Nom de l'org. complémentaire : STATUTAIRES

Taux : 70% Régime général

N° Dent	Nature de l'acte	Cotation CCAM ou NGAP	Acte non remboursé RO	Honoraires	Base de remboursement RO	Montant RO	Montant RC
11, 12, 21	Réparation Adjonction RAC0	RA0		150,00 €	43,00 €	30,10 €	119,90 €

Montant total net TTC	150,00 €
Montant pris en charge par le régime obligatoire	30,10 €
Montant pris en charge par le régime complémentaire	119,90 €
Montant total à régler par l'assuré	0,00 €

Aucune réclamation ne sera prise en compte passé 6 mois à compter de la date de facture.

ATTENTION: Cette prise en charge doit être impérativement jointe à la facture.

Ce document est la propriété de l'assuré. Conformément à la loi informatique et liberté, l'assuré dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données auprès de son organisme complémentaire santé. Les praticiens peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès d'almerys - 46, rue du Ressort - 63967 - Clermont-Ferrand CEDEX 9.